



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24.11.2020

UNE NOUVELLE ÉQUIPE À LA TÊTE DE L'INTERPROFESSION DU COGNAC AUTOUR DE CHRISTOPHE VÉRAL, PRÉSIDENT ET ALEXANDRE GABRIEL, VICE-PRÉSIDENT

*Un nouveau Comité Permanent de 14 membres également nommé ce jour
Les deux représentants officiels des familles Viticulture et Négoce désignés :
Anthony Brun et Florent Morillon*

Une nouvelle mandature de trois ans débute ce jour au Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) avec le renouvellement de l'ensemble des délégués professionnels et la nomination au poste de président de M. Christophe Véral, viticulteur et bouilleur de cru, représentant de la filière Cognac au sein de l'INAO*, et à la vice-présidence M. Alexandre Gabriel dirigeant et maître de chai de la Maison Ferrand. 14 membres au total ont été nommés pour composer le nouveau Comité Permanent de l'interprofession et les deux représentants officiels des familles Viticulture et Négoce ont été désignés : Anthony Brun (viticulteur et président de l'UGVC) et Florent Morillon (directeur Amont de la Maison Hennessy, représentant de la filière Cognac à FranceAgriMer et président du CRINAO**).

UNE NOUVELLE ÉQUIPE PRÉSIDIÉE PAR CHRISTOPHE VÉRAL À LA TÊTE DE LA GOUVERNANCE DU BNIC

MM. Christophe Véral et Alexandre Gabriel ont été élus aujourd'hui, mardi 24 novembre 2020, respectivement président et vice-président du BNIC. Au cours d'une Assemblée Plénière organisée à distance, les 14 membres du nouveau Comité Permanent ont été désignés ainsi que les deux représentants des familles Viticulture et Négoce : Anthony Brun pour la Viticulture et Florent Morillon pour le Négoce.

MM. Christophe Véral et Alexandre Gabriel succèdent comme président et vice-président à M. Patrick Raguenaud, directeur de Grand Marnier et M. Christophe Forget, président de la Fédération des Interprofessions du bassin viticole Charentes-Cognac et de la société Alliance Fine Champagne, et cela pour trois ans.

Le Comité Permanent du BNIC est le garant de la vision stratégique de la filière Cognac. En lien avec l'Assemblée Plénière, cet organe détermine la stratégie de l'interprofession du Cognac.

À l'occasion de son élection, M. Christophe Véral a rappelé la permanence de sa nouvelle fonction « *qui s'inscrit dans l'histoire séculaire du Cognac, au service d'une filière forte, solidaire et responsable* ».

M. Patrick Raguenaud achève un mandat de trois ans à la présidence du BNIC placé sous le signe du rassemblement et d'une croissance durable. Pour le président sortant « *ce fut un honneur d'avoir été, pour trois années, le dépositaire de la fonction de président du BNIC avec pour conviction que l'action collective se nourrit des initiatives personnelles* ».

COMPOSITION DU COMITÉ PERMANENT DU BNIC POUR LA MANDATURE 2020 - 2023

Famille de la Viticulture

Christophe VÉRAL - *Président du BNIC*

Anthony BRUN - *Représentant officiel de la famille de la Viticulture - Président de l'Union Générale des Viticulteurs pour l'AOC Cognac (UGVC)*

Nicolas BAUDRY

Éric BILLHOUEY - *Président de l'ODG et suppléant du représentant officiel de la famille de la Viticulture*

François BODIN

Christophe FORGET

Stéphane ROY

Suppléant pour la famille de la Viticulture : Jean-Christophe BARAUD

Famille du Négocce

Alexandre GABRIEL - *Vice-président du BNIC*

Florent MORILLON - *Représentant officiel de la famille du Négocce*

Éric LE GALL - *Président du Syndicat des Maisons de Cognac (SMC)*

Hervé BACHE-GABRIELSEN - *Suppléant du représentant officiel de la famille du Négocce*

Philippe JOUHAUD

Patrice PINET

Méline PY - *Vice-présidente de l'ODG*

Suppléant pour la famille du Négocce : Patrick LÉGER

BIOGRAPHIES

Christophe VÉRAL, président du BNIC



© UGVC / Stéphane CHARBEAU

Né en 1967 à Châtelleraut, Christophe Véral s'installe en Charente en 1994 par amour d'abord, puis pour les vignes et le Cognac. Christophe Véral est viticulteur, bouilleur de cru et stockeur sur la commune de Sainte-Sévère en Charente, avec 110 hectares de vignes destinés à la production Cognac.

Président de l'Union Générale des Viticulteurs pour l'AOC Cognac (UGVC) entre 2017 et 2020, homme engagé quotidiennement dans la défense collective, il a consacré la première partie de sa carrière dans la restauration et l'hôtellerie.

Il a été élu pour les trois ans à venir président de l'Interprofession du Cognac. Il y était sous la précédente mandature Chef de la famille de la Viticulture assurant ainsi un lien fort entre le BNIC et l'UGVC. Christophe Véral est aujourd'hui également l'un des trois représentants de la filière Cognac au sein de l'INAO.

Alexandre GABRIEL, vice-président du BNIC



© Maison Ferrand / Stéphane CADORET

Père de trois enfants, Alexandre Gabriel est né et a grandi dans une ferme en Bourgogne, où son grand-père lui a transmis sa passion et son savoir-faire de la vinification et de la distillation. En 1989, il crée la Maison Ferrand. Depuis, il dédie sa vie à créer des cognacs d'exception grâce à 31 années d'expérience en tant que maître de chai, entouré de son équipe d'experts passionnés. Il est à la tête du service R&D de la Maison, composé de plusieurs chercheurs attachés à l'étude du Cognac et de son patrimoine technique.

En 2018, Alexandre Gabriel crée la Fondation Ferrand, dédiée à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel du Cognac. La fondation finance des recherches sur les techniques anciennes du Cognac et son histoire. La Fondation Ferrand a déjà publié plusieurs livres, co-écrits par Alexandre Gabriel et Jacques Blanc, notamment : « Elie Ferrand VIII : vie et époque d'un créateur de Cognac éclairé » et « Histoire de la Grande Champagne de Cognac ».

En 2017, l'*American Distilling Institute* lui remet sa plus haute distinction pour sa contribution au monde des spiritueux.

Membre du Comité Permanent du Bureau National Interprofessionnel du Cognac et Syndicat des Maisons de Cognac (SMC) depuis de nombreuses années, il termine actuellement son mandat de vice-président du SMC.

À PROPOS DU BNIC

Le BNIC, Bureau National Interprofessionnel du Cognac, représente, développe et protège l'Appellation d'Origine Contrôlée Cognac en France et dans le monde. Dans les 160 pays où le Cognac est présent, cette AOC confère au consommateur la garantie d'une eau-de-vie d'exception. Composé à parité de professionnels de la viticulture et du négoce, le BNIC est le lieu de concertation et de décision de près de 4 500 viticulteurs, 110 bouilleurs de profession et 270 négociants de l'appellation. Le BNIC agit au service de l'intérêt de ceux qui font le Cognac et de ceux qui le consomment, dans une préoccupation constante de responsabilité vis-à-vis de tous les publics de l'appellation. cognac.fr/bnic

** INAO : Institut national de l'origine et de la qualité, l'INAO est un établissement public en charge du dispositif français des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine.*

*** CRINA.O : Comité Régional de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité*

CONTACT PRESSE

A.Billy

M. 06 38 72 01 29

abilly@bnic.fr